

VOUS ACCOMPAGNER EN CAS D'HOSPITALISATION



Un conseiller vous accompagne tout au long de votre hospitalisation



Vous rassurer

Nous vous confirmons votre demande de prise en charge en vue d'une hospitalisation programmée



Vous accompagner

Nous vous précisons le remboursement auquel vous avez droit, ainsi que les différentes démarches à effectuer



Vous assister

Nous vous informons des services d'assistance en vous donnant les contacts pour en bénéficier

Des démarches simplifiées

- **Avant votre hospitalisation** : pensez à **demandeur un devis** auprès des professionnels de santé et à les transmettre depuis l'application sanergi IEG Ma Santé afin de **connaître le montant de votre remboursement**.
- **Après votre hospitalisation** : si vous avez engagé des frais liés à votre séjour hospitalier, **déposez la facture acquittée** depuis l'application sanergi IEG Ma Santé.

Une assistance selon votre situation

Crédit Agricole Assurances vous accompagne selon votre situation, découvrez les différents cas possibles et les aides pouvant être attribuées : ⁽¹⁾

Vous êtes hospitalisé(e) en ambulatoire et devez rester immobilisé(e) au moins 5 jours consécutifs.

Vous êtes hospitalisé(e) plus de 24 heures et êtes immobilisé(e) au moins 5 jours consécutifs.

Pour toutes informations complémentaires contactez le 09 69 39 29 38⁽²⁾.



Services et aide à domicile

Jusqu'à 9 heures de travaux ménagers (repassage, ménage, aide à la préparation des repas). Aide aux soins du quotidien (hors soins médicaux) par un(e) auxiliaire de vie.



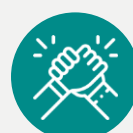
Transport, hébergement et services de livraison

Transport de l'assuré et d'un proche à l'hôpital, hébergement pour le proche. Transport retour de l'assuré à son domicile. Livraison de courses, médicaments et matériel médical.



Accompagnement et transport des enfants

Garde à domicile des enfants. Transports des enfants chez un proche, à l'école ou pour leurs activités extra-scolaires. Aide aux devoirs ou aide pédagogique de l'enfant dont le parent est en situation d'affection longue durée.



Assistance aux ascendants

Accompagnement des ascendants dépendants à charge par un(e) auxiliaire de vie (actes de la vie quotidienne).



Accompagnement des animaux de compagnie

Garde possible en pension complète chez un professionnel ou transfert chez un proche.

Pour consulter un professionnel de santé à distance, rendez-vous dans l'application **sanergi IEG Ma Santé** ou contactez le 09 69 39 29 38⁽²⁾



Vous souffrez d'une Affection Longue Durée ?

Recevez une assistance renforcée lors de votre hospitalisation ⁽¹⁾

Après une évaluation de votre situation personnelle et des besoins identifiés, des prestations personnalisées pour faciliter votre quotidien vous seront conseillées et proposées.

(1) Selon les conditions prévues par votre contrat. Pour plus de précisions, veuillez-vous rapporter à votre notice d'information.

(2) Numéro non surtaxé.

Document non contractuel. Mars 2026.

EUROP ASSISTANCE SA, Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.

Contrat assuré par PREDICA, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris.

